

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Projet de diagnostic partiel amiante et plomb relatif à la délibération précédente (démolition de la friche de Bellecombe) et projet de convention avec le Centre Hospitalier Public d'Hauteville pour la réalisation des prestations correspondantes.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept février, à neuf heures, douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), dûment convoqué par courrier électronique le dix-neuf février deux mille vingt et un, se sont réunis (en raison de la COVID-19) dans la salle de l'étage du bâtiment dit de la salle des fêtes, place Rougy à Hauteville de Plateau d'Hauteville, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21 Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BERGEOT, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Amélie COCHET (pouvoir à Mme Karine LIEVIN), Humbert CRETIER (pouvoir à Georges BERMOND), Jacques FUMEX (pouvoir à Jacques DRHOVIN), Alexandre LALLEMENT (pouvoir à Joël BERGEOT), Jessie MARIN (pouvoir à Philippe EMIN), Stéphanie PERNOD BEAUDON (pouvoir à Claire BILLON-BERTHET)

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1 Stéphane LYAUDET

Membres absents : 1 Gérard CHAPUIS

Secrétaire de séance : Mme Claire BILLON-BERTHET

Soit : 21 présents.

Vue la délibération précédente concernant le projet de démolition de la friche de Bellecombe sous maîtrise d'ouvrage communale pour favoriser la construction d'une nouvelle gendarmerie à Plateau d'Hauteville, il convient de réaliser un diagnostic amiante et plomb partiel d'un montant de 10 000 € HT pour affiner le chiffrage de la démolition.

Vu que la friche de Bellecombe appartient au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, et que le diagnostic devra se faire avant la cession, il convient de signer une convention avec le CHPH afin de définir les modalités d'intervention pour qu'un prestataire extérieur mandaté par la commune intervienne sur le site. Il est prévu que la commune prenne à sa charge ce diagnostic afin de faire avancer le dossier.

La convention devra notamment mentionner que le CHPH autorise la commune à intervenir sur son bâtiment et prend acte du caractère irréversible des échantillonnages (prélèvements de matière). Elle précisera :

- Le délai de prévenance avant l'intervention et la durée de réalisation des prestations
- Le prestataire retenu pour la réalisation du diagnostic,
- La nature et l'emplacement des échantillonnages,
- La répartition des coûts de prise en charge de l'intervention.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 25 voix pour et 2 abstentions de Mme Corinne BOYER, Mme Gaëlle FORAY :

- **VALIDE** le projet de réalisation d'un diagnostic amiante partiel de la friche de Bellecombe pour un montant de 10 000 € HT, sur le domaine privé du CHPH ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention avec le CHPH.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire



Philippe EMIN